

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 16 mars 2021

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 9, 10 et 11 mars 2021**

**2021 DAC 372** Subvention (14.500 euros) à l'association Art, Culture et Foi dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs signée en 2019.

**Mme Karen TAIEB, rapporteure**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2019 DAC 434 en date des 11, 12, 13 et 14 juin 2019 ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 9 juillet 2019 avec l'association Art, Culture et Foi ;

Vu le projet de délibération en date du 23 février 2021, par lequel Madame la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association Art, Culture et Foi dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs signée en 2019 ;

Sur le rapport présenté par Madame Karen Taïeb au nom de la 2e commission,

Délibère :

Article 1 : Dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 9 juillet 2019, une subvention de fonctionnement de 14.500 euros, au titre de 2021, est attribuée à l'association Art, Culture et Foi, 10, rue du Cloître Notre Dame, 75004 Paris. 21012 ; 2021\_04720.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 14.500 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2021.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**